



MANDAT DU CLUB

Attention : seul le Président ou un licencié du club peuvent représenter ce dernier lors d'une assemblée générale.

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DES REPRESENTANTS DES CLUBS AUX ASSEMBLEES GENERALES DE LA FEDERATION ET DES LIGUES POUR LE COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE KARATE

Je soussigné(e), M. / Mme¹

Président(e) du club (+ n° affiliation) :

Licence FFKDA n° :

Donne mandat au membre de notre club :

Membre du club² : Nom : Prénom

Licence FFKDA n° :

Pour me représenter lors de l'assemblée générale du³

Signature du donneur de pouvoir

¹ Rayer la mention inutile

² **Rappel** : Seul le président licencié d'une association affiliée à la FFKDA peut donner un mandat et uniquement à un licencié de son association.

³ Inscrire la date de l'assemblée générale concernée